

THÈME : LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Critère 3.11.1 - Impératif

L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.



Décryptage des attendus

- Document identifiant les situations à risque de maltraitance et de violence (cartographie des risques, auto-évaluation, audit...)
- Procédure et documents de sensibilisation à disposition
- Formations mises en place de manière régulière
- Plan de prévention mis en place
- Démarche de signalement existante et connue de tous



Éléments d'évaluation

- L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.
- L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.



Focus sur les éléments de preuves

- Document d'analyse des situations à risque
- Documents de sensibilisation remis aux professionnels, avec traçabilité
- Plan de formation comprenant des actions à ce sujet
- Plan de prévention à jour à régulièrement actualisé
- Procédure de signalement des actes de maltraitance et de violence
- Fiche de signalement des actes de maltraitance et de violence

